

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 décembre 2021
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021 (accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Acquisition de parcelles rue René de Kerallain

La ville acquiert trois parcelles situées rue René de Kerallain / venelle du Moulin afin de réaliser des travaux de confortement du talus pour un montant de 3 925 €.

Dans le cadre du suivi de ses voies, la ville de Quimper a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de confortement du talus entre la venelle du Moulin et la rue René de Kerallain.

Aussi, il s'avère nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section IY numéro 279, d'une superficie de 63 m² appartenant à madame KERVENDAL, ainsi que les parcelles cadastrées section IY numéros 280 et 281, de 42 m² et 52 m² appartenant à monsieur KANSOU et madame BESNARD.

Un prix de 25 €/m² a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais afférents à la vente seront pris en charge par la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider le principe d'acquisition par la ville des parcelles cadastrées section IY numéros 279, 280 et 281, au prix de 25€/m² ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.